



Canadian
Intergovernmental
Conference
Secretariat

Secrétariat
des conférences
intergouvernementales
canadiennes

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL
pour la période se terminant le
30 juin 2024

2024-2025

SECRETARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
Rapport financier trimestriel
pour la période se terminant le 30 juin 2024

N° de catalogue CE32-2F-PDF

ISSN 2817-3481

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites dans la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2024-2025.

Le mandat du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) consiste à soutenir les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la planification et le déroulement des conférences intergouvernementales de haut niveau partout au Canada. Le SCIC a pour principal objectif de soulager les ministères clients des nombreuses tâches techniques et logistiques associées à la planification et à la tenue de conférences multilatérales, et de permettre ainsi aux participants de se concentrer sur les questions intergouvernementales fondamentales. Il assure ainsi des services de soutien logistique continus, efficaces et impartiaux au cours des réunions.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenser du ministère accordé par le Parlement et celles utilisées par le ministère conformément au Budget principal des dépenses de 2024-2025. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de présentation de l'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière en ce qui a trait à l'utilisation des pouvoirs de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas effectuer de dépenses sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel, le SCIC prépare ses états financiers annuels selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus dans la fonction publique canadienne. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'année fiscale à ce jour

Les dépenses opérationnelles depuis le début de l'année jusqu'au 30 juin 2024 ont significativement augmenté (augmentation de 626 000 \$) par rapport à la même période en 2023-2024. L'augmentation des dépenses est majoritairement reliée à l'embauche de plusieurs nouveaux employés en avril 2024, à l'augmentation des services de traduction et d'interprétation et aux travaux de rénovation dans la salle des caisses au 12^e étage. Certains de ces coûts supplémentaires sont directement imputables à l'augmentation de la demande de conférences au cours de la même période. À ce jour, le SCIC a servi 17 conférences en personne et 27 vidéoconférences, comparativement à 11 conférences en personne et 13 vidéoconférences au cours de la même période en 2023-2024.

2.1 État des autorisations

Les autorisations dont dispose le SCIC en 2024-2025 pour ce premier trimestre sont supérieures d'environ 1,7 million de dollars à celles du dernier exercice (soit de 1 656 675 \$ en autorisations votées et de 78 676 \$ en autorisations législatives) en raison des fonds supplémentaires établis aux termes du Budget de 2023. Ce financement sur trois ans est entré en vigueur en 2023-2024. Le budget supplémentaire pour l'exercice 2023-2024 a été alloué au cours du troisième trimestre, tandis que pour l'exercice 2024-2025, le budget supplémentaire est disponible depuis le premier trimestre.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Depuis le début de l'année jusqu'au 30 juin 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,8 million de dollars, soit environ 626 000 \$ de plus que pour la même période en 2023-2024. Cette augmentation est en grande partie attribuable aux facteurs suivants :

- Personnel : une augmentation de 393 000 \$ en raison de la dotation de nouveaux postes
- Services professionnels et spéciaux : une augmentation de 160 000 \$ principalement en raison de la finalisation du projet de réaménagement du bureau (salle de caisses) initié au cours de l'exercice précédent et puis des services de traduction et d'interprétation
- Transport et communication : une augmentation de 44 000 \$ pour les frais de déplacement et d'expédition d'équipement vers des destinations éloignées afin de soutenir les conférences en personne

3. Risques et incertitudes

Le SCIC ne décide pas de la tenue des rencontres intergouvernementales. Il est plutôt appelé à réagir aux décisions prises par les gouvernements de se réunir relativement à des enjeux nationaux ou sectoriels clés. Le choix du lieu, de la fréquence au cours d'un exercice donné, de la date et de la durée sont tous des facteurs échappant au contrôle du Secrétariat. Le SCIC continue de concevoir et d'utiliser des outils de prévision pour estimer les coûts et planifier pour les conférences à mesure que les demandes sont reçues.

SECRETARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Rapport financier trimestriel

pour la période se terminant le 30 juin 2024

En tant que petite agence, le SCIC risque de perdre du personnel clé et de connaître des périodes où des rôles clés ne sont pas occupés. Le SCIC cherche toujours à accroître la représentation des provinces et des territoires au sein du personnel des Services de conférences, afin de conserver une grande neutralité et d'appliquer des perspectives diversifiées à son modèle de prestation des services.

4. Changements significatifs quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Eric Gagnon est devenu le nouveau sous-secrétaire et dirigeant principal des finances du SCIC en date du 15 avril 2024, en remplacement de Carole Bourget. Le SCIC a reçu un financement supplémentaire pour 2024-2025 dans le cadre du budget 2023. Ce financement sur trois ans, qui a commencé en 2023-2024, permet à la SCIC de maintenir son service à la clientèle tout en évaluant sa durabilité à long terme à travers une analyse approfondie de son modèle d'affaires, de ses services actuels et des ressources requises. L'augmentation du financement se traduit également par l'ajout de 8 nouveaux postes équivalents temps plein au sein de la structure organisationnelle, marquant ainsi une évolution significative dans les effectifs tout en renforçant la capacité du SCIC à remplir efficacement son mandat.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Ruth Onyancha
Secrétaire
Ottawa, Canada

Date: 12 Août 2024

Original signé par :

Eric Gagnon
Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Date: 12 Août 2024

SECRETARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
 Rapport financier trimestriel
 pour la période se terminant le 30 juin 2024

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

(en dollars)	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	7 295 419	1 713 916	1 713 916	5 638 744	1 107 949	1 107 949
Autorisations budgétaires législatifs	531 123	132 781	132 781	452 447	113 112	113 112
Autorisations budgétaires totales	7 826 542	1 846 697	1 846 697	6 091 191	1 221 061	1 221 061
Autorisations totales	7 826 542	1 846 697	1 846 697	6 091 191	1 221 061	1 221 061

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en dollars)	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	4 379 842	1 190 885	1 190 885	3 429 089	798 327	798 327
Transports et communications	1 037 869	223 613	223 613	561 914	179 533	179 533
Information	34 371	569	569	29 237	1 822	1 822
Services professionnels et spéciaux	1 505 291	312 676	312 676	1 280 426	152 308	152 308
Location	712 705	112 288	112 288	606 240	67 877	67 877
Services de réparation et d'entretien	10 621	-	-	9 034	-	-
Services publics fournitures et approvisionnements	35 792	1 552	1 552	30 445	7 203	7 203
Acquisition de machines et de matériels	110 051	3 958	3 958	144 826	8 511	8 511
Autres subventions et paiements	-	1 158	1 158	-	5 480	5 480
Dépenses budgétaires nettes totales	7 826 542	1 846 697	1 846 697	6 091 191	1 221 061	1 221 061